

FISONG ONE HEALTH 2020-2024

PRENDRE EN CHARGE LES ENJEUX DE SANTE A L'ECHELLE

COMMUNAUTAIRE

DES COMMUNAUTES ENGAGEES POUR LA SANTE

DE LEUR TERRITOIRE

RETOURS D'EXPERIENCES

Projet Thiellal porté par les organisations

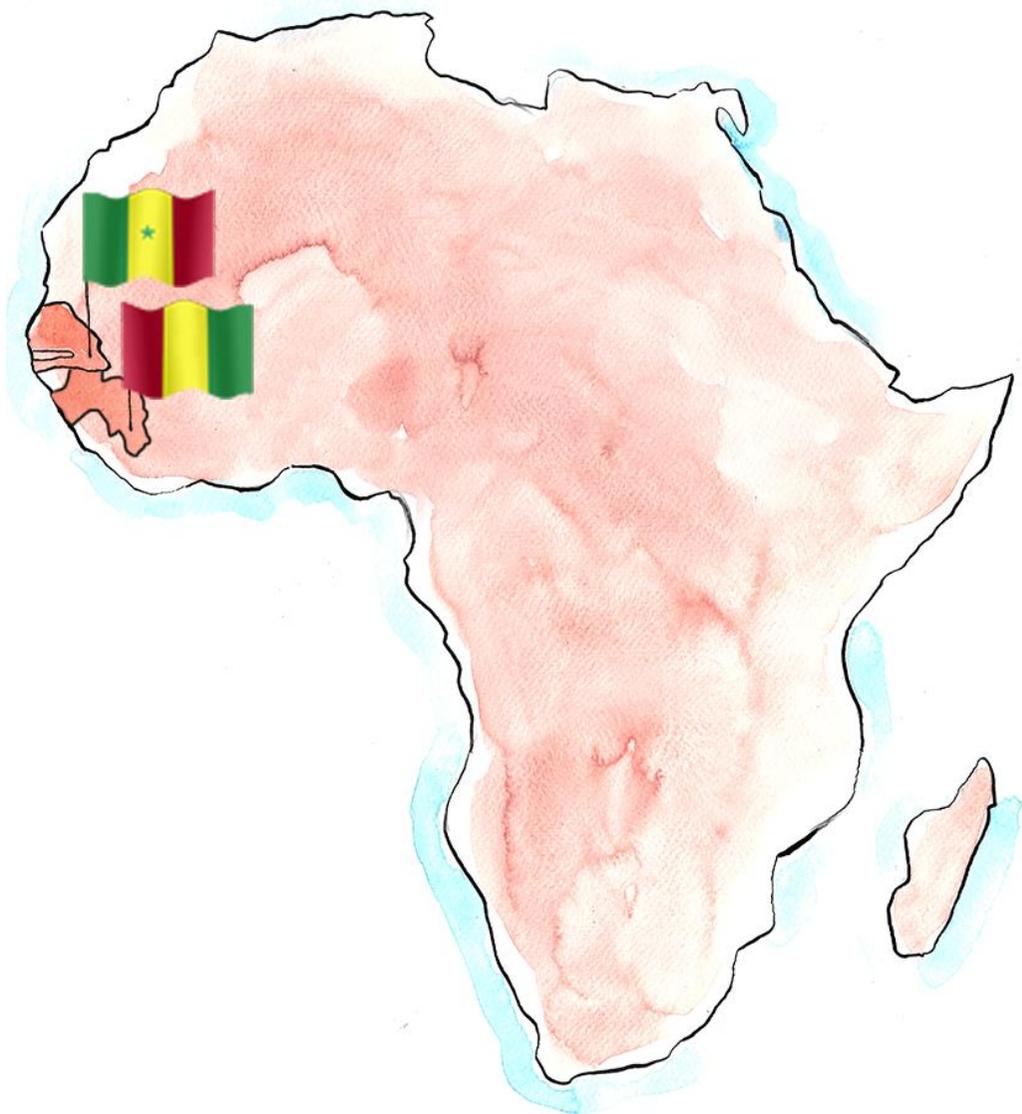


Projet Une seule santé porté par les organisations



Avec le soutien de





AVANT-PROPOS

De 2021 à 2024, les communautés villageoises du Département de Vélingara au Sénégal et de la préfecture de Nzérékoré en Guinée Forestière se sont engagées dans l'amélioration de l'état de santé de leur territoire, en expérimentant une approche combinant santé humaine, santé animale et santé environnementale, l'approche *One Health*. A Vélingara, le projet était porté par une équipe d'AVSF, Solthis et Casades ; à Nzérékoré par une équipe du GRET et de la MGE. Ces projets ont été financés par l'Agence Française de Développement.

LE PARI INITIAL DES PORTEURS DE PROJET ?

Les ménages et les communautés villageoises peuvent tracer leur trajectoire de résilience en matière de santé et mettre en œuvre des actions à leur échelle.

COMMENT ?

- En réalisant leur analyse des enjeux de santé à l'échelle locale : identification des problèmes, de leurs causes et de leurs conséquences ;
- En définissant communément leur vision souhaitée d'un territoire en pleine santé ;
- En traçant les chemins vers cette vision ;
- En définissant collectivement les actions à mener ;
- En prenant en charge ce qui peut être fait à leur échelle ;
- En mobilisant les professionnels et les institutions pour ce qui relève de leurs pouvoirs et responsabilités.

Illustrations par des actions menées en Guinée ou au Sénégal.

LA MISE EN ACTION DES COMMUNAUTES

1. ANALYSER LES ENJEUX

Illustration avec la Guinée.

En Guinée, les communautés des villages de Palé centre, Tamoé, Guélakpozou, Banzou Nord, Gouécké centre, Kabiéta, Zénémouda, Bowé Nord et Ouléouon ont établi collectivement des arbres à problèmes, explicitant les causes et les conséquences des problématiques de santé qu'elles rencontrent.

La présence des acteurs des 3 santés à l'échelon communautaire aux réunions de travail a permis de garantir la justesse des problématiques exposées.

Les analyses ont permis de déterminer des enjeux prioritaires pour chaque village et les changements à mettre en œuvre pour les traiter.

Restituées aux professionnels de santé et aux autorités, leurs analyses ont été le moteur d'une mise en action collective.



Poster 1

2. DEFINIR LA VISION SOUHAITEE D'UN VILLAGE « EN SANTE »

Illustration avec la Guinée.

Pour définir la vision souhaitée quant à l'évolution de leur terroir, le GRET a facilité une séance de cartographie participative des terres et des ressources naturelles avec les villageois.

Cette cartographie a permis aux communautés d'établir leurs chemins de changement vers la vision souhaitée.



Poster 2

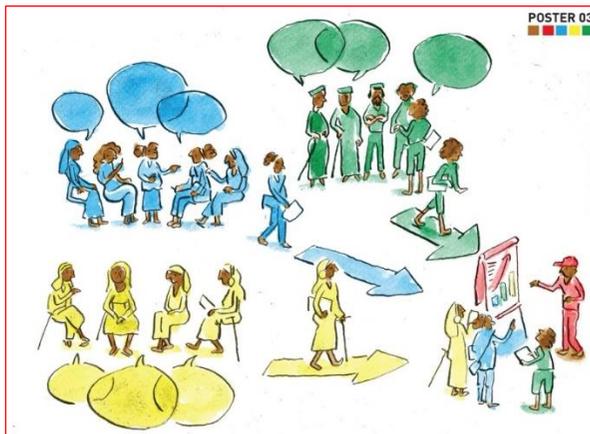
3. ELABORER UN PLAN D' ACTIONS POUR S' ENGAGER SUR LE CHEMIN DE LA VISION SOUHAITEE

Illustration avec le Sénégal.

Les Clubs Dimitra (CD) sont le plus petit échelon de concertation de la démarche initiée au Sénégal par AVSF, Solthis et Casades. Ils articulent plusieurs niveaux de participation pour permettre la bonne prise en compte des avis et réflexions des différentes couches de la population (en constituant des groupes de genre et tranches d'âge différents au sein desquels la parole peut être libre) et la prise e décision dans le respect des schémas locaux existants :

- Identification des problèmes par les clubs composés de groupes définis localement (homme/femme, jeunes/plus âgés) ;
- Porte-parolat assumé par deux leaders dans chaque groupe, choisis pour leur capacité à rapporter fidèlement les réflexions conduites et non porter leurs revendications propres ;
- Priorisation de deux ou trois sujets en assemblée villageoise, avec arbitrage du chef de village pour respecter son pouvoir de décision.

Au Sénégal, ce sont 64 Clubs Dimitra qui ont été créés dans 15 villages des 4 communes de Vélingara. Pour chaque problème identifié, les Clubs ont fait des propositions d'actions de remédiation.



Poster 3

4. MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS

Illustration avec le Sénégal.

La mise en œuvre des actions proposées peut nécessiter des moyens. Au Sénégal, les communautés ont pu travailler sur des propositions de projets d'action afin que ces derniers soient appuyés financièrement par un Fonds d'Appui à l'Action Communautaire (FAAC), mis en place par le projet Thiellal. Ce sont 20 projets qui ont été sélectionnés. Dès lors que la formalisation des projets est accompagnée et soutenue, techniquement et financièrement, l'action est facilitée.

Exemples de projets proposés et soutenus par le projet Thiellal :

- *Projet sur la fabrication de biopesticides (producteurs maraîchers du village de Sansakoto)*
- *Projet sur l'accès à des médicaments de qualité (Club Dimitra du village de Lislam)*
- *Projet sur la prévention contre la rage (Association des auxiliaires vétérinaires de Linkering)*
- *Projets sur la gestion communautaire des déchets (GIE pellital Sukabe de Kalifourou et GIE Senare de Linkering).*

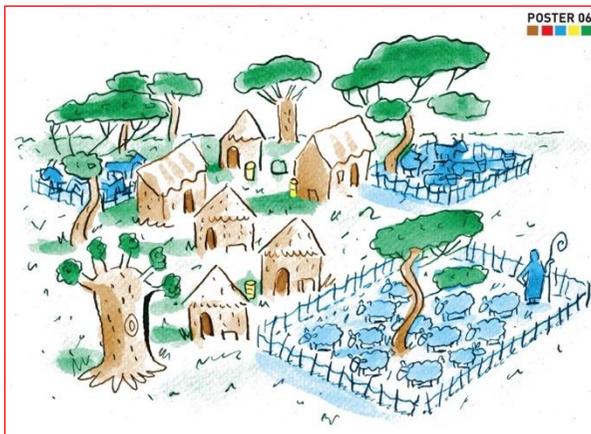
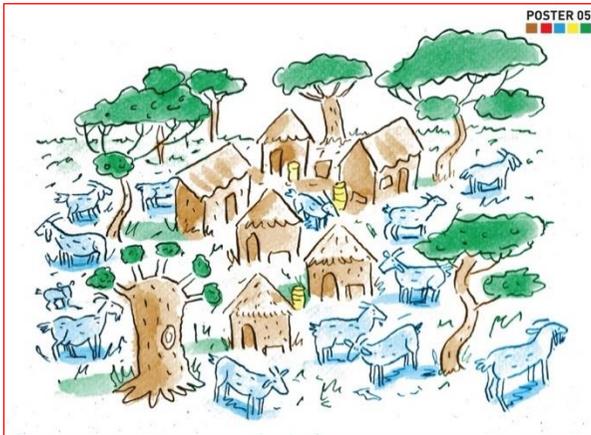


Poster 4

LES PREMIERS RESULTATS OBTENUS PAR LES COMMUNAUTES

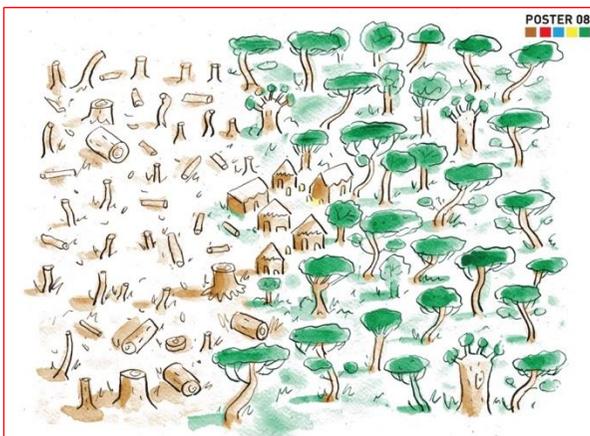
A Nzérékoré, des réglementations sur la gestion des ressources naturelles sont adoptées portant, par exemple, sur :

- La réduction de la divagation des petits ruminants



Posters 5 et 6

- La réduction de la coupe abusive du bois d'œuvre



Posters 7 et 8

- La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des habitations



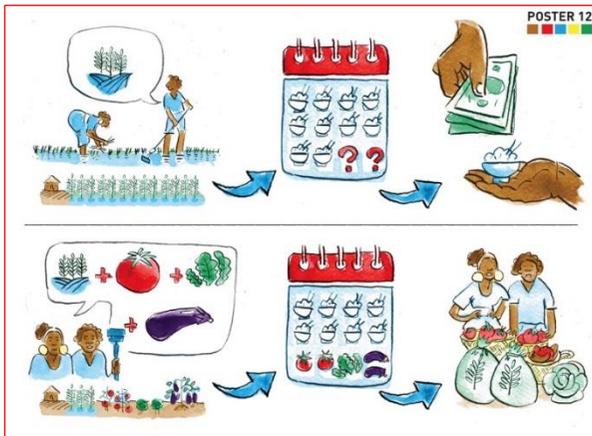
Poster 9

- La réduction de la pêche avec barrages



Poster 11

Des ménages agricoles adoptent des pratiques agroécologiques avec un bilan économique prometteur. Ils les diffusent auprès d'autres ménages.



Poster 12

Les éleveurs de porcs adoptent de bonnes pratiques d'élevage et recourent plus facilement aux vétérinaires.

L'union des extracteurs d'huile de palme a adopté un procédé de traitement des rejets d'extraction pour limiter la pollution des cours d'eau.

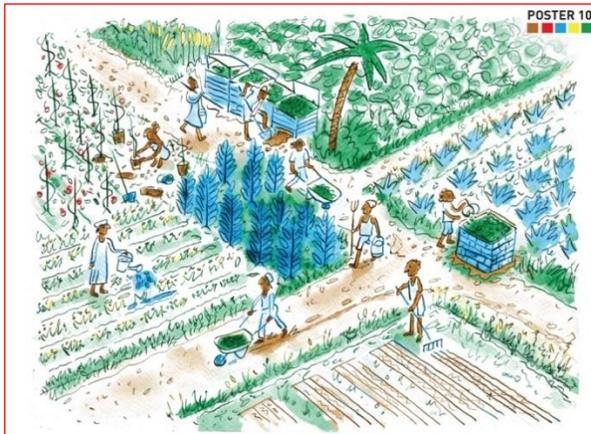
A Vélingara, les membres des Clubs Dimitra mettent en œuvre des actions concrètes, comme, par exemple :

- Le nettoyage collectif du village
- Les sensibilisations sur l'accès à l'eau potable, l'usage des moustiquaires, l'hygiène, l'automédication, etc.
- La sécurisation des puits
- La cotisation pour la réfection de la case de santé



Posters 15 et 13

Comme à Nzérékoré, des agriculteurs se forment et adoptent des pratiques agroécologiques.



Poster 10

Dans les deux cas, des professionnels de santé démultiplient les sessions de sensibilisation.

A Vélingara, plusieurs canaux ont été mobilisés : causeries, visites à domicile, caravanes se déplaçant de marche en marche, émissions radio, journée « communautaire ».



Poster 14

LES LIMITES DE L'ACTION DES COMMUNAUTÉS

Tout ne peut (et ne doit) être fait à l'échelle des communautés villageoises. Plusieurs enjeux de santé relèvent de l'action des professionnels de santé et des autorités aux différents échelons du pays.

Pour les communautés, connaître pour les mobiliser ces différents acteurs est essentiel pour répondre à leurs priorités de santé et soutenir leur action.

C'est le rôle des cadres de concertation de proximité et cela fonctionne !

Dans la préfecture de Nzérékoré, le Comité de Gestion des Terroirs Villageois (CGTV) de Banzou a sollicité l'appui de la plate-forme communale One Health de Gouécké lors d'attaques des champs par les chenilles. La plate-forme de Gouécké a répondu à travers l'appui de la direction préfectorale de l'environnement par la pulvérisation des champs.

A Vélingara, les Clubs Dimitra ont fait notifier le problème du non-fonctionnement des cases de santé aux chefs de village. Ceux-ci les ont remontés auprès de l'Infirmier Chef de Poste, lors des réunions des cadres de concertation et lors des rencontres des comités de développement organisées par les sous-préfets.

Enfin, si les communautés ont démontré leur capacité à agir à leur échelle, certaines actions nécessitent des moyens humains, techniques et financiers conséquents. De même, la pérennité de fonctionnement des cadres de concertation, véritable relais opérationnel des populations et des autorités publiques, doit être assurée. Les autorités des différents échelons du pays doivent ainsi pouvoir mettre à disposition les moyens nécessaires à la prise en charge effective des enjeux de santé communautaires et pour garantir l'égalité de traitement entre les personnes.